



A Saint-Pétersbourg, fin de la réunion ordinaire du Saint Synode de l'Église orthodoxe russe

Le 29 mai 2013, dans le bâtiment historique du Saint Synode à Saint-Pétersbourg, s'est déroulée une réunion ordinaire du Saint Synode de l'Église orthodoxe russe sous la présidence du Patriarche Cyrille de Moscou et de toute la Russie.

Le Saint Synode a pris la décision de créer de nouvelles métropoles, celles de Briansk, de Carélie et de Lipetsk. Il a également désigné les chefs de ces métropoles et nommé des évêques aux sièges des diocèses créés au sein des nouvelles métropoles.

L'évêque Maxime de Barnaoul et de l'Altaï se voit confier par le Synode la direction du nouveau diocèse d'Elets, métropole de Lipetsk. L'évêque Serge de Kamensk et d'Alapaevsk devient évêque de Barnaoul et de l'Altaï. L'administration du diocèse de Kamensk est provisoirement confiée au métropolitain Cyrille d'Ekaterinbourg et de Verkhotourié.

L'évêque Nikon (Mironov) devient vicaire du diocèse de Perm avec le titre d'évêque de Dobrianka. L'archimandrite Léonide (Gorbatchev), représentant du Patriarche de Moscou et de toute la Russie auprès du Patriarche d'Alexandrie et de toute l'Afrique est nommé évêque d'Argentine et d'Amérique du Sud.

L'archiprêtre Serguï Privalov, président intérimaire du Département synodal pour la coopération avec les forces armées et les organes de maintien de l'ordre entre au Haut Conseil de par ses fonctions. Le Synode a donné sa bénédiction à l'archiprêtre Dimitri Smirnov, premier vice-président de la Commission patriarcale aux problèmes de la famille et de la défense de la maternité, qui poursuivra ainsi ses travaux au sein du Haut Conseil.

Les membres du Synode ont approuvé le texte de la prière à saint Pierre et sainte Fébronie présenté par la Commission synodale liturgique. Elle sera introduite au rituel et lue à la fin de la Divine liturgie les jours où l'Église fait mémoire des saints époux.

Le texte de l'office à saint Jean, archevêque de Shanghai, en usage dans les diocèses de l'Église orthodoxe russe hors-frontières a été approuvé pour un usage généralisé.

Le Règlement sur les pratiques missionnaires, le Règlement sur les subdivisions canoniques de l'Église orthodoxe russe fonctionnant dans l'enceinte des établissements du système pénitentiaire et une Règle

monastique type destinée aux monastères stavropigiaux ont également été approuvés.

Source: <https://mospat.ru/fr/news/52655/>